

Vigipirate - Sécurité du numérique, l'hameçonnage

samedi 13 octobre 2018, par [MARTENS MARIE-AGNES](#) (Date de rédaction antérieure : 1 av. J.C.).

Voici deux extraits de la fiche^{°4} « Vigipirate sécurité du numérique », extraits choisis parce qu'ils nous concernent tous, professeurs et personnels, à titre personnel ou en tant que professionnels d'un établissement public, mais aussi élèves et parents. A lire avec attention.



Comment renforcer ma vigilance et bien me protéger ?

Qu'est-ce que l'hameçonnage ?

L'hameçonnage est une technique d'attaque prenant la forme d'un courriel qui vous est adressé et qui semble provenir d'un expéditeur de confiance. Ce courriel peut contenir un **fichier**, une **pièce jointe** ou un **lien de redirection vers un site frauduleux**, avec une incitation à cliquer sur ces éléments, ce qui permettra à l'attaquant de recueillir de l'information ou d'installer un programme malveillant dans le système d'information de votre organisme.

Adopter les bonnes pratiques au quotidien

- Méfiez-vous des courriels exigeant de vous une réponse ou une action immédiate et vous incitant de ne pas en informer votre hiérarchie ou vos collaborateurs.
- Soyez prudents vis-à-vis des courriels comportant des visuels a priori officiels mais dont la résolution est mauvaise.
- Ne cliquez jamais sur un lien ou une pièce jointe dont l'origine ou la nature vous semblent douteuses. **Au moindre doute, privilégiez l'accès au site web en tapant directement l'adresse dans la barre de recherche.**
- Soyez à l'affût des fautes d'orthographe ou de syntaxe dans l'adresse de l'expéditeur, l'objet du courriel ou le corps du texte.
- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations confidentielles (identifiants, coordonnées bancaires, etc.). **Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre canal, par exemple téléphonique.**
- Méfiez-vous des courriels d'expéditeur connu mais dont l'adresse électronique ou la nature du message sont inhabituelles ou catégorisés comme « spam / indésirable » par le logiciel de messagerie.
- Procédez régulièrement au redémarrage de votre poste, notamment lorsque le système vous y invite.

Je pense avoir été victime d'une attaque. Que faire ?

Qui prévenir ?

Si vous pensez avoir été victime d'une attaque informatique :

- prévenez immédiatement le support informatique de votre organisme et vos supérieurs hiérarchiques ;
- procédez sans délai au renouvellement de vos identifiants si vous les avez transmis lors de l'attaque.

Pour nous, professeurs, le signalement peut se faire sur le [site de l'observatoire Académique de la Sécurité de l'Information OASI](#).

où l'on peut suivre l'actualité de la sécurité du numérique dans l'académie (vous pouvez y trouver aussi les informations sur l'antivirus gratuit pour le personnel, voir [article 891 à ce sujet.](#))